



Opération de sensibilisation au non-respect des règles de priorité aux piétons



Depuis le début de l'année, 38 piétons ont trouvé la mort dans l'agglomération parisienne contre 21 en 2017 sur la même période.

A Paris, on déplore déjà 14 morts depuis le 1er janvier, soit la moitié des 28 personnes décédées dans un accident de la circulation.

Le nombre de piétons victimes d'un accident mortel est en hausse dans tous les départements de l'agglomération.

Près de 25 % des accidents de la circulation impliquant un piéton sont dus à un refus de priorité à piéton régulièrement engagé.

Afin de renforcer la protection de ces usagers vulnérables, le décret 2018-795 du 17 septembre 2018 relatif à la sécurité routière a augmenté de 4 à 6 le nombre de points retirés au contrevenant en cas de non-respect de la priorité à un piéton traversant la chaussée.

Cette infraction peut désormais être constatée par vidéo-verbalisation.

Le 24 octobre 2018 de 10 heures à 13 heures, la préfecture de Police organise dans Paris une opération de contrôles et de sensibilisation.

A cette occasion, les conducteurs, auteurs de cette infraction, se verront proposer **une alternative à la sanction** et pourront ainsi choisir de participer à différents ateliers de prévention : zone de rencontre, premier secours, dangers de l'alcool au volant, freinage d'urgence...

A partir de 11 heures, seront présents **M. Michel DELPUECH**, préfet de Police, **M. Emmanuel BARBE**, délégué interministériel à la sécurité routière (DISR), et **Mme Françoise HARDY**, chef de projet sécurité routière de la préfecture de Police.

Rendez-vous presse :

Mercredi 24 octobre à 10 heures 30.

Place de l'Opéra, à l'angle de la rue Halévy - Paris 9

Les journalistes sont priés de s'accréditer
auprès du service de la communication de la préfecture de Police,
de communiquer un numéro de carte de presse et de s'en munir lors de l'opération
Tél : 01 53 71 28 73 - courriel : ppcom@interieur.gouv.fr